

Andonimoutton

dit Andonimouttou

Cote de référence FR ANOM COL H 3953
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H3953/n° matricule de 1° catégorie
Condamné en 1889
Envoyé en Obock et Guyane française
N° matricule 164 / 27532 / 7194 / 4665

Ce dossier contient notamment

Correspondance particulière

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n°164), transféré en Guyane (1e catégorie n°27532, puis libéré 4e catégorie 1e section n°7194 puis 4e catégorie 2e section n°4665)

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).